

Règlement Trail blanc 2019

1 - Inscriptions / participation :

Les épreuves sont ouvertes aux coureurs licenciés et non licenciés majeurs. Chaque coureur devra impérativement présenter lors de son inscription, soit sa licence de l'année en cours, soit un certificat médical (ou une copie) sur lequel doit apparaître la mention "non contre-indication de la pratique du trail ou de la course hors stade en compétition" datant de moins d'un an. Tout coureur ne remplissant pas ces conditions se verra refuser son inscription.

2 - Epreuve :

2 distances vous sont proposées :

Un 9 km avec 350 d+ et un 18 km avec 700 d+

Les parcours empruntent chemins et sentiers autour de la station du Gaschney.

La progression s'effectue en suivant des rubalises et des fanions.

Nota : en fonction des contraintes des autorités administratives, il est possible que les distances annoncées soient revues légèrement à la baisse ou à la hausse (une information sur le site sera publiée le cas échéant)

3 - Départ / Arrivée / Dossards :

Le 2 février sur le champ du Gaschney.

18km briefing à 12h45 et départ à 13h00

9km briefing à 13h15 et départ 13h30

Arrivée des 2 parcours : sur le champ du Gaschney.

(sous réserve de modification voir site [colmar-trail-aventures.webnode.fr](http://colmar-trail-aventures.webnode.fr)).

Retrait des dossards le 02/02/2019 à partir de 10h00 sur le site du Gaschney.

4 - Droits d'engagements :

Les inscriptions se font via l'inscription en ligne sur le site. Sporkrono.

Les inscriptions sont limitées à 750 coureurs.

Tarif d'inscription :

-18 km : 24 euros

-9 km : 12 euros

5 – Annulation inscription

Toute annulation d'inscription doit être faite par e-mail ou par courrier uniquement.

La demande d'annulation sera prise en cas d'accident ou de maladie grave du coureur. Il est nécessaire de fournir un certificat médical attestant de la contre-indication à participer à la course. Toute autre cause d'annulation doit être justifiée par un certificat délivré par l'autorité compétente.

## COLMAR TRAIL AVENTURES 4<sup>e</sup> TRAIL BLANC DU GASCHNEY

Conditions d'indemnités : toute demande de remboursement doit nous parvenir, accompagnée du certificat médical, au plus tard dans les 10 jours qui suivent la manifestation. Les demandes sont traitées dans les deux mois qui suivent l'épreuve. En cas de demande d'annulation, le remboursement des droits versés à l'inscription se fera selon les conditions suivantes :

Date de réception de la demande

Montant remboursé, en % du montant de l'inscription (hors frais annexes)

Avant le 1er décembre 100%

Du 1er dec au 31 dec 50%

A partir du 1er janvier 0%

6 - Matériel obligatoire/ Ravitaillements :

S'agissant d'une course hivernale pouvant terminer de nuit.

Matériel obligatoire : Gobelet, Lampe frontale, réserve d'eau, 1 barre énergétique, un téléphone portable-avec secours près-enregistrés, sifflet, vêtements chauds. **Short interdit en dessous De 0°C**

Ravitaillement : pour le 9 km uniquement à l'arrivée et pour le 18 km un ravitaillement à mi-course et à l'arrivée.

7 - Environnement :

Parce que nous aimons la nature, respectons-la. Ne jeter ni papiers, ni emballages de barres, ni tubes. Quelques grammes en plus dans vos poches ne vous retarderont pas. Gardons l'esprit Trail. Toute personne ne respectant pas cette règle sera disqualifiée.

8 - Sécurité :

Surveillance médicale assurée par une équipe médicale, l'organisateur (Colmar Trail Aventures) se réserve le droit d'annuler l'épreuve si les conditions météorologiques sont de nature à mettre en péril les participants, et d'arrêter, sur avis médical tout coureur présentant des signes de défaillances physiques.

Aucun remboursement total ou partiel de l'inscription ne sera effectué en cas de décision de modification ou d'annulation de la course.

Chaque participant s'engage à respecter le code de la route lorsque le parcours croise une voie ouverte à la circulation. Des personnes habilitées les aideront en ce sens. Chaque coureur engage sa propre responsabilité en cas de manquement à ces règles.

Nouveau : l'organisation décline toute responsabilité lors de l'utilisation de baladeurs par des coureurs durant la course. La prise en considération de l'environnement, des consignes des organisateurs et agents assurant la sécurité des routes est primordiale. L'intégrité physique des coureurs pouvant être mise en cause, l'organisation interdit durant l'épreuve l'utilisation de baladeurs.

**8.2. Attention à lire attentivement : URGENT**

## COLMAR TRAIL AVENTURES 4<sup>o</sup> TRAIL BLANC DU GASCHNEY

Nous avons décidé de mettre en place une barrière horaires sur le 19 km qui sera au km 11 à 16h00.

9 - Droits à l'image / coordonnées mail : Colmar Trail Aventures

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image et coordonnées mail.

10 - Récompenses :

Un lot pour chaque coureur.

Trophées :

Au 3 premiers du classement général et à chaque premier de chacune des catégories.

À l'appréciation des organisateurs.

11 – Assurance/ Responsabilité :

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite par l'organisateur. Cette assurance responsabilité civile garantie les conséquences pécuniaires de l'organisateur, des bénévoles et des participants.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence et il incombe aux autres coureurs de s'assurer personnellement.

En complément, il est vivement conseillé aux coureurs de souscrire une assurance individuelle accident, couvrant leurs propres risques.

En cas d'abandon, de disqualification (par l'organisation ou l'équipe médicale), la responsabilité de l'organisation est dégagee.